Perree

R. Joint Daguenet

La côte africaine du golfe d'Aden au milieu du XIXe siècle

In: Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 79, n°294, 1er trimestre 1992. pp. 87-113.

Citer ce document / Cite this document :

Joint Daguenet R. La côte africaine du golfe d'Aden au milieu du XIXe siècle. In: Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 79, n°294, 1er trimestre 1992. pp. 87-113.

doi: 10.3406/outre.1992.2962

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/outre_0300-9513_1992_num_79_294_2962



Abstract

The North coast of the Horn of Africa, independent before the British seulement at Aden in 1839, will be thenceforth submited to their growing influence. French presence, almost entirely due to individuals, will be negligible until the assassination in 1859, of the Consular Agent at Aden, Henri Lambert which will raise some interest in Paris for a time. To mention also a not-so-well defined Turkish sovereignty here and there. Tribal and interest conflicts, berween Afars and Somalis, which traditionally oppose the towns of Tadjoura and Zeila, for the benefit of the trade from Choa, will corne to a climax in the mid-18th century, and bring two local chiefs, Chermarke and Abou-Beker to opposition. The fight will become more acute as Britain imposes more and more restrictions to slavery, each one knowing he has to find other sources of profit, with the help and support of Europeans. British presence on this coast, which they regards as part of their sphère of influence, will intensify trade in Berbera, and make Zeila's chief who they protect, eaten up with envy, leading him latter to the worst excess. The Afars of Tadjoura will first react towards the English with a tactful reserve, pretending eventually being under a nonexistent Turkish sovereignty, then, in 1858, they will take a formai commitment toward France, through Henri Lambert The assassination of the latter, on June 4th 1859, will bring France to buy Obock in 1862," without occupying it, first step towards colonization of the North coast by the British and the French, before the end of the 19th century.

Résumé

The North coast of the Horn of Africa, independent before the British seulement at Aden in 1839, will be thenceforth submited to their growing influence. French presence, almost entirely due to individuals, will be negligible until the assassination in 1859, of the Consular Agent at Aden, Henri Lambert which will raise some interest in Paris for a time. To mention also a not-so-well defined Turkish sovereignty here and there. Tribal and interest conflicts, between Afars and Somalis, which traditionally oppose the towns of Tadjoura and Zeila, for the benefit of the trade from Choa, will corne to a climax in the mid-18th century, and bring two local chiefs, Chermarke and Abou-Beker to opposition. The fight will become more acute as Britain imposes more and more restrictions to slavery, each one knowing he has to find other sources of profit, with the help and support of Europeans. British presence on this coast, which they regards as part of their sphère of influence, will intensify trade in Berbera, and make Zeila's chief who they protect, eaten up with envy, leading him latter to the worst excess. The Afars of Tadjoura will first react towards the English with a tactful reserve, pretending eventually being under a nonexistent Turkish sovereignty, then, in 1858, they will take a formal commitment toward France, through Henri Lambert The assassination of the latter, on June 4th 1859, will bring France to buy Obock in 1862," without occupying it, first step towards colonization of the North coast by the British and the French, before the end of the 19th century.



LA CÔTE AFRICAINE DU GOLFE D'ADEN AU MILIEU DU XIX^e SIÈCLE

par ROGER JOINT-DAGUENET

Façade nord de la Corne orientale, la côte du golfe d'Aden est encore indépendante au milieu du XIX^e siècle et, *ab antiquo*, se gouverne seule. Elle n'a pas été affectée par l'expansionnisme égyptien en mer Rouge. L'Arabie a été évacuée par Mohamed Aly en 1838¹ et tout le rivage est retombé aux mains des tribus arabes². Les Turcs reprendront pied dans les principaux ports, tels Hodeida et Moka en 1854-1855. Ils hériteront alors de certains droits antérieurs, concédés au *sheriff* de La Mecque, sur cette côte africaine.

L'Angleterre, installée depuis 1839 à Aden, sur la rive asiatique du Golfe, s'est arrogé un droit de regard sur la rive africaine, pour des raisons commerciales. L'Abyssinie n'y voit qu'un débouché sur la mer pour les *rafilahs* d'esclaves venus du Choa.

Le grand événément qui se prépare, le projet du canal de Suez, est encore en gestation et va, peu après, profondément bouleverser le paysage géopolitique de la région.

I. — VIE ÉCONOMIQUE ET RELATIONS INTERNATIONALES

La côte, qui s'étend de Ras Bir au cap Guardafui, sur plus de mille kilomètres, est peuplée à l'est par les tribus issack et darod et à l'ouest par les

Rev. franç. d'hist. d'outre-mer, t. LXXIX (1992), n° 294, pp. 87 à 114.

^{1.} Gabriel HANOTAUX, Histoire de la Nation égyptienne, t. VI, L'Égypte de 1801 à 1882, Paris, Charles Roux, Plon, 1936, pp. 156-159.

^{2.} Ibid., p. 224.

Danakil (ou Afars) et les Issas-Gadaboursis, avec des particularismes côtiers locaux, notamment à Zeila.

On ne peut citer de tribus sans préciser leurs relations, mais s'aventurer dans la généalogie somalie, séparer le légendaire du réel, le religieux de l'ethnique, ne saurait se faire en quelques lignes. Donner les informations succinctes, nécessaires à la compréhension du sujet, c'est déjà prendre le risque de tomber dans une classification logique et rassurante, découlant nécessairement d'une telle simplification ³.

Les Somalis occupent la Corne orientale de l'Afrique et forment un groupe ethnique assez homogène. Ils parlent la même langue cushito-khamite, ont le teint relativement clair et ne présentent pas les caractères négroïdes de la majorité des populations africaines. Ils sont plus européïdes ou caucasoïdes que négroïdes.

Leur origine est controversée. On retient généralement trois possibilités : africaine (peut-être nilotique), indo-européenne ou sémito-khamite.

Les ports

Trois localités, trois ports, méritent l'attention, d'abord Berbera, puis Zeila, enfin Tadjoura.

Berbera, c'est le Mosyllon de Pline et Ptolémée et l'un des plus grands Emporium de la côte nord de l'Est africain. Les Grecs d'Égypte et les Sabbens y rivalisaient pour drainer le commerce entre l'Inde et l'Europe et s'approvisionner à bon compte en produits africains connus tels que la Myrrhe, l'encens, les gommes diverses, l'ivoire, les carapaces de tortues, etc. ⁴

La baie de Berbera est un excellent abri naturel, formé par une courbe du rivage qui, au bout d'une longue et basse langue de terre, s'avance loin au-delà de la côte. C'est un mouillage vaste et facile et le seul abri sur la côte africaine, entre le cap Guardafui et Bab el Mandeb. Très bien protégé par vents de nordest, il est intenable par vents de sud-ouest.

Berbera, au milieu du XIX^e siècle, n'est plus une ville. C'est un campement saisonnier de huttes qui s'érigent début octobre, lorsque la mousson du nord-est amène là les boutres des marchands.

^{3.} Pour une étude plus détaillée du sujet, consulter entre autres les ouvrages suivants : Giuseppe CANIGLIA, Gente di Somalia, 1935, et I.M. LEWIS, « The Somali lineage systeme and the total genealogy : A general introduction to basic principles of Somali political institutions » (Report on C.D. and W. scheme R. 632), Anthropological research, Hargeisa, april 1957. Voir également les nombreux ouvrages de CERULLI, COLUCCI, FISCHER, PUCCIONI, PIRONE, etc.

^{4.} India Office Records (I.O.R.), 20 A/193, pp. 86-93, § 3, Coghlan à Anderson, 15 novembre 1859.

Le brigadier Coghlan en 1859 en a donné une description précise :

La foire annuelle est le plus intéressant spectacle de la côte. D'avril jusqu'à octobre, l'endroit est totalement déserté et rien d'autre que les armatures des huttes indigènes n'indique que cela fut jamais le séjour de l'Homme; mais à peine la mousson change-t-elle, que les tribus de l'intérieur se dirigent vers la côte, et à l'aide de fines nattes, de couvertures et de selles de chameaux, d'étoffes, préparent des habitations pour eux-mêmes et leurs visiteurs attendus. Des bateaux indigènes venant d'Aden, de la mer Rouge, Mascate, Lour, Ras el Khaima, Bahrein, Bassora, Porebunder, Mandavie et Bombay commencent à arriver, une population de 10 à 20 000 personnes se rassemble, et le village autrefois déserté devient une Babel de langues et de désordre; aucune autorité n'est reconnue, et les différents sont souvent renvoyés à l'arbitrage de la lance et du poignard.

Vers la fin mars, la foire se termine, les bateaux lourdement chargés entament leur voyage de retour, et aux environs de la mi-avril, les lions et les bêtes de proie approchent de la côte, et les autruches s'avancent majestueusement, sans courir aucun danger, là où il y a quelques jours à peine, tout était vie et commerce. ⁵

Dans le même texte, le brigadier Coghlan brosse des tribus de Berbera un tableau légendaire sur les origines, mais pertinent quant à leur implantation. Il décrit parfaitement le rôle des *abbans*, ces protecteurs et intermédiaires à la fois qui, en pays Somali, de la côte nord jusqu'au Benadir, sont une impérieuse nécessité pour l'étranger qui veut conserver ses biens... et sa vie :

Haber Ahmed et Haber Younis, les deux fils d'un puissant chef Somali appelé Noh s'installèrent à Berbera il y a environ 250 ans et leurs descendants, les Ayals (Famille des...) Ahmed et Ayals Younis ont toujours occupé Berbera pendant la période de la foire, et sont considérés comme les propriétaires légitimes du port et en vertu de ce droit ils réclament et obtiennent des présents des marchands qui y viennent. Aucune forme de Gouvernement ne règle le commerce, et en l'absence de lois, c'est le troc qui prévaut, par l'intermédiaire des « Abbans » ou protecteurs, choisi par le commerçant parmi les « fils de Noh »; ils sont les intermédiaires obligés pour tout achat et toute vente, c'est à eux qu'est payé un certain pourcentage sur les marchandises qui passent entre leurs mains et en plus ils sont logés et nourris par les marchands qui les emploient. En échange de ces avantages, les Abbans protègent leurs clients, règlent tous les différends entre eux et les Somalis et même, si nécessaire, se battent pour eux. Si un marchand essayait de commercer sans l'aide d'un tel Abban, il y aurait de fortes chances qu'il soit dépouillé rapidement de tous ses biens.⁶

Berbera tente Shermarke, le « fermier général » des Turcs à Zeila, à cause de son port en eaux profondes, du commerce important de sa foire annuelle, mais aussi parce que les Turcs n'y exercent aucune autorité. Pourquoi en effet payer au sultan de Djedda un loyer annuel pour Zeila, petit port au trafic modeste, lorsqu'on peut avoir gratuitement — en s'en emparant — l'usage de Berbera ? Cela fera l'objet de longues luttes... ⁷

^{5.} I.O.R., 20 A/193, pp. 86-93, § 6-7, Coghlan à Anderson, 15 novembre 1859.

^{6.} Ibid., § 8 et 9.

^{7.} Cf. infra, La lutte pour Berbera.

Berbera écoule beaucoup de produits manufacturés anglais qui bénéficient d'un monopole presque absolu sur ce marché⁸. En dehors des produits locaux classiques, myrrhe, encens, gommes, plumes d'autruche, poneys, etc., c'est avant tout un grand marché d'esclaves : « Il n'y a pas d'esclaves à Berbera, mais beaucoup sont attendus avec la prochaine caravane du Harrar dans six semaines environ > ⁹.

Pourtant les Anglais croyaient avoir gagné la partie, après la signature du traité des 7 et 9 novembre 1856, avec les Anciens des tribus locales :

Enfin, le Gouvernement de Bombay s'estimant satisfait que tout ce qui était en leur pouvoir (des tribus locales) ait été fait (en réparation de l'attaque contre Burton), consentit en novembre 1856 à lever le blocus sous certaines conditions, qui furent concrétisées par un traité daté des 7 et 9 novembre 1856 et ratifié par le Gouverneur Général le 23 janvier 1857. Les points les plus importants acquis par ce traité étaient : 1) La liberté pour les sujets britanniques de commercer à Berbera sous la protection des Anciens de la tribu. 2) L'abolition du commerce des esclaves, dont Berbera a jusqu'ici été le centre principal. 10

Zeila est très certainement le port d'Avalitès, que l'auteur du périple signale comme un important marché à une distance de Deire (le cou, le goulet en grec, donc Bab el Mandeb) qui peut correspondre à la réalité. Ce port antique avait suffisamment d'importance pour avoir donné son nom ancien à l'actuel golfe d'Aden, et que l'on retrouve déformé par rapport au texte grec original, en Awalitès ou Aoulitès.

Cet avis est partagé par un historien du XIX^e siècle, le docteur Coulet, et par R. F. Burton qui, vers 1855, rapporte que certaines populations somali de la région ont conservé le nom d'Avalitès pour Zeila sous les formes d'Auzal ou Audal.

L'auteur — inconnu — du périple a vu Zeila comme un port sûr, mais sans organisation politique.

C'est un port en eaux peu profondes, accessible uniquement aux petits caboteurs et aux boutres indigènes. La description qu'en donne Rochet d'Héricourt en 1840 est celle d'une ville plus grande, mieux bâtie et plus peuplée que Tadjoura¹¹. Étrangement il ne mentionne pas que la ville soit ceinturée d'un mur et que les portes soient fermées la nuit. Pourtant ces remparts devaient exister, car, en 1859, ils étaient en mauvais état, comme le déplore Abdullah Mohamed, le commandant des troupes de Zeila¹².

^{8.} J. DORESSE, Histoire sommaire de la Corne orientale de l'Afrique, Paris, 1971, p. 248, citation du commandant Russel.

I.O.R., L/P&S/P/37, Playfair à Coghlan, 29 décembre 1859.
 I.O.R., 20 A/193, pp. 86/711-93/724, Coghlan à Clerk, 15 novembre 1859.

^{11.} Cité par G. MALECOT, Les voyageurs français en Abyssinie, Paris, 1972, p. 59.

^{12.} I.O.R., L/P&S/9, vol. 39, pp. 85-86 et 91-123, déposition d'Abdullah Mohamed devant Fleuriot de Langle, 9 avril 1861.

Cet officier dispose d'une cinquantaine de soldats arabes armés de fusils à mèche qui, selon les Anglais, font très peur aux Somalis de l'intérieur. Shermarke, le « fermier général » des Turcs, qui dirige la ville, a un secrétaire, un Arabe de l'Hadramount, Ali Omar, dit Ali Toor, spécialement chargé des dépenses militaires. Zeila emploie en 1859 au moins deux officiers de police, Jama Robly et Syed Ali¹³.

Henri Lambert séjourne à Zeila, pour la première fois, le 16 octobre 1855 et décrit ainsi la ville :

La population de Zeila est d'environ 2 000 âmes, mélange de Somaulis, d'Arabes et d'Indiens. Ces derniers sont des Banians faisant presque tous le commerce. Le voyageur qui descend à Zeila doit toujours se tenir armé, ne jamais sortir le soir et se garder de franchir, même de jour, les portes de la ville, à moins d'être accompagné par un détachement. Dans la campagne et le long de la côte, jusqu'au delà de Tadjoura, rôdent des tribus errantes de Bédouins Essas, qui vivent de pillage et massacrent les voyageurs sans pitié. 14

Le commerce de Zeila est difficile à apprécier. Supérieur à celui de Tadjoura, mais certainement inférieur pour l'année à celui de Berbera pour sa seule foire : « Zeila commerce un peu avec le Harrar et l'Abyssinie et fournit le marché d'Aden en bétail, durant la mousson du Sud-Ouest »¹⁵.

L'esclavage est aussi pratiqué à Zeila. Les Anglais le savent, mais alors qu'ailleurs ils s'indignent ou menacent, là le Brigadier Coghlan propose de payer Shermarke pour faire cesser ce commerce, proposition qui n'aura pas de suite, ce dernier s'étant fait révoquer de son poste par le pacha d'Hodeida, après une condamnation pour vol :

En référence à votre lettre 256 en date du 26 dernier [septembre 1855] avec ses pièces jointes j'ai l'honneur de vous faire savoir que l'arrangement suggéré par le Brigadier Coghlan pour parvenir à l'arrêt du commerce des esclaves à Zeila, en accordant une pension de quelques centaines de dollars par an à Hadj Shermarke, ne peut plus être appliqué. ¹⁶

Tadjoura est un village dankali, situé sur la côte nord du golfe du même nom. C'est le premier abri après avoir passé Ras Ali, cap marquant au nord l'entrée du golfe de Tadjoura, suivi de l'imposant Ghoubet Kharab, lac d'eau salée où l'on s'attendrait à voir déboucher quelque fleuve hélas inexistant.

Les opinions sur Tadjoura et sa région varient selon les visiteurs. Le 29 décembre 1708, l'expédition française de M. de La Merveille y fait un bref séjour et ce dernier écrira :

^{13.} *Ibid*.

^{14.} L.L. SIMONIN, « Voyages de M. Henri Lambert », Tour du Monde, 2° sem. 1862, p. 66.

^{15.} I.O.R., L/P&S/9, vol. 39, pp. 91-123, Playfair à A.K. Forbes, 14 mai 1861. 16. I.O.R., L/P&S/9, vol. 39, pp. 330-380, Playfair à Anderson, 14 octobre 1855.

Je ne quitterai pas le Golfe de Tadjoura sans quelques regrets, à cause de la beauté du pays et des connaissances utiles au commerce qu'on aurait pu tirer de ce lieu-là, dont il me semble que les voyageurs, ni les gens de mer, n'ont point parlé. ¹⁷

Rochet d'Héricourt, qui y séjournera en juin 1839, durant le *Khamsin*, ce terrible vent d'est chargé de sable rouge, aura une toute autre opinion du site :

Je ne sais rien de plus triste que ce paysage. Au bord de la mer une grève blanchâtre et ardente sur laquelle sont jetées, adossées les unes aux autres les huttes mesquines qui forment le village de Tadjoura; au fond, se dressant à une hauteur considérable, des montagnes rocailleuses de productions volcaniques, qui tendent du sud au nord une ligne sévère et élèvent de l'est à l'ouest leurs gradins dépouillés; voilà le spectacle uniforme qu'une nature avare offre en ces lieux. Quelques arbustes rabougris sont les seules traces de végétation qu'y rencontre la vue attristée; il semble que la vie se soit retirée de là et il est impossible de soustraire son âme aux impressions de désolation qui émanent de cette affreuse et morne aridité. ¹⁸

Henry Lambert sera très bref dans son commentaire, lors de son premier passage à Tadjoura, le 18 octobre 1855 :

Après une journée passée à Zeyla, je fis voile pour Tadjoura, distant de 45 milles nord ouest. Le village est d'un aspect misérable et peut compter 3 000 habitants : ils sont d'un naturel paisible et se livrent au commerce. ¹⁹

Les Anglais sont perplexes, lorsqu'il semble évident que la France, qui vient d'acheter Obock en 1862, va s'installer dans ces parages. Ils n'y connaissent pas d'abri valable, mais ils concèdent que cette côte a été imparfaitement relevée et qu'après le départ du *Curieux*, ils devront aller s'en assurer 20 .

Deux pistes quittent Tadjoura vers le nord. L'une contourne les monts Mabla, qui culminent à 100 m d'altitude, et rejoint Obock, d'où on peut gagner Assab en longeant la côte. Une autre part directement vers le Choa. C'est la voie qu'empruntent les caravanes, car Tadjoura, comme Zeila et Berbera durant la foire, est le débouché naturel du commerce vers la mer.

Tadjoura ne se considère pas comme dépendant des Turcs, ainsi que le rapporte Lambert : « Le chef de Tadjoura, le vieux Mohamed Mohamed, est indépendant du Pacha d'Hodeida » ²¹. C'est également Lambert qui nous donne ce tableau du commerce local :

^{17.} Les expéditions maritimes françaises du XVIII^e siècle en mer rouge et au Yemen, Pount n° 6.

^{18.} ROCHET D'HÉRICOURT, Considérations politiques et commerciales sur le Royaume de Choa, déjà cité par G. MALECOT, Les voyageurs français en Abyssinie, Paris, 1972.

^{19.} L.L. SIMONIN, « Voyages de M. Henri Lambert », Tour du Monde, 2^e sem. 1862, p. 66.

^{20.} I.O.R., L/P&S/9, vol. 39, pp. 373-379, Major General R.W. Honner, Political Resident in Aden, to Secretary to Government Bombay, 17 mai 1862.

^{21.} SIMONIN, op. cit., p. 66.

Avant de partir de Tadjoura, j'assistai aux préparatifs du départ d'une caravane composée de mille chameaux. Elle allait dans le Choa et le pays des Gallas, deux provinces d'Abyssinie, et ne devait être de retour qu'au bout de quatre mois. Il lui fallait quarante jours pour arriver dans le Choà, en faisant environ douze milles par jour.

Les chameaux étaient chargés chacun de trois quintaux de marchandises. Les produits d'exportation de caravanes sont ceux que l'industrie européenne répand par toutes ces contrées; ils consistent surtout en étoffes de soie, de laine et de coton; en faïence, cristalleries et verroteries; en tabac, sel, métaux communs, articles de quincaillerie, et enfin en fusils à mèche pour la chasse à l'éléphant.

Les caravanes importent du bétail, du café, de l'ivoire, des plumes d'autruche, des écailles de tortues, de la poudre d'or, des pelleteries, des cuirs, du suif, du blé, de la gomme, de la cire, du musc de civette, des fleurs de cousso, remède infaillible contre le ver solitaire, et que l'on ne trouve qu'en Abyssinie, et enfin un article que l'Abyssinie n'est pas la seule à répandre, des esclaves.

Malgré la vive opposition des Anglais, malgré la présence de leurs croisières, le commerce des esclaves se fait encore sur une grande échelle entre tous les ports de la mer Rouge, du Golfe d'Aden, du Golfe Persique et de la côte de Zanguebar, ce sont surtout les caravanes qui alimentent ce honteux trafic.

Suivant des renseignements très exacts, pris à des sources différentes, j'estime à quarante mille chaque année le nombre d'esclaves vendus. La caravane que je vis partir à Tadjoura devait ramener du Choa un millier de ces malheureux noirs. Elle avait été obligée, pour n'être pas inquiétée en route par les tribus nomades qu'elle allait rencontrer, de s'attacher les plus influents parmi les bédouins Essas.²²

Ces pratiques esclavagistes sont entièrement confirmées par les Anglais :

L'existence de Tadjoura dépend presque entièrement de son marché d'esclaves, et par suite des mesures rigoureuses qui ont été prises dernièrement par les gouvernements anglais et turc pour contrôler ce commerce, ses revenus ont été réduits à une fraction de ce qu'ils étaient auparavant. 23

Les autres ports n'ont que peu d'importance et deux seulement méritent d'être mentionnés; l'un, Kurun, est un petit port d'où les Haber Jalla Ayal Youssouf ravitaillent la ville d'Aden en moutons. Ceci, en 1855-1856, facilitera le blocus de Berbera par les Anglais. L'autre, Aïn Farah, abrite le pirate Abdi Mohamed, ami et complice de Shermarke²⁴.

Les influences étrangères

La situation politique de la Turquie sur cette côte est mal définie. L'opinion officielle britannique est la suivante :

 ^{22.} Ibid.
 23. I.O.R., L/P&S/9, vol. 39, pp. 91-123, Playfair à A.K. Forbes, 14 mai 1861.

^{24.} I.O.R., L/P&S/9, vol. 34, pp. 409-438, Coghlan à Anderson, 8 novembre 1855.

ROGER JOINT-DAGUENET

La côte africaine de la Mer Rouge, depuis Suez jusqu'à Musa Dongola (21° N), faisait partie du Pachalik d'Égypte depuis le XV° siècle alors qu'au sud du 21° le Sultan de l'Empire Ottoman, dont le Gouvernement était connu sous le nom de la Porte, considérait sienne la côte jusqu'à Zeila (11°20'N). Les différents Chefs Dankalis dont les districts touchaient la côte étaient pratiquement indépendants à la fois de la Porte et de l'Abyssinie. ²⁵

Quant aux autorités d'Aden, elles résument ainsi la situation en 1861 :

Il existe une petite région immédiatement à la sortie de Bab-el-Manded, sur la côte africaine, entre la ville de Tadjoura et Zeila, qui reconnaît l'autorité du Sultan (de Hodeida). Aucun officiel Turc n'a jamais administré ce territoire, mais il est chaque année affermé à des chefs semiindépendants qui, pour une certaine somme payée au Pacha du Yemen en tirent le plus possible. ²⁶

Ces dispositions concernent uniquement la ville de Zeila et sont pour beaucoup dans la lutte sans merci que se livrent les deux « fermiers généraux » alternant dans cette fonction : Ali Shermarke de Zeila et Aboubeker de Tadjoura.

Shermarke, à Zeila, peut être considéré comme sujet turc, titulaire ou non de la charge des Douanes. Aboubeker, Danakil de Tadjoura, peut se prétendre parfaitement indépendant... tant qu'il n'est pas titulaire de cette même charge. Mais est-on tellement indépendant des Turcs, à Tadjoura? Les Anglais en doutent : « Le Sultan de Tadjoura paye annuellement aux habitants de Zeila une redevance par tête de 1 200 à 1 600 Couronnes Allemandes (Thalers) » 27. Verser tribut à un territoire qui fait de même aux Turcs, n'est-ce pas reconnaître implicitement le même état de dépendance ?

Lors de l'achat des îles Mussah par le Captain Moresby, en 1840, ce fait n'échappe pas aux Anglais, mais il leur est répondu qu'il s'agit d'un très ancien usage, réminiscence du temps de la supériorité de Zeila sur la côte. Une simple redevance par tête d'esclave transitant par Tadjoura et qui n'implique aucune suzeraineté envers cette dernière ²⁸.

A chaque remontrance des Anglais concernant le trafic d'esclaves auquel il se livre, Mohamed bin Mohamed, le vieux sultan de Tadjoura, répond invariablement qu'étant sujet du pacha d'Hodeida, il ne peut obéir qu'à des instructions venant de ce dernier... Position bien pratique, que les Anglais n'apprécient guère pour eux-mêmes ²⁹, mais qu'ils n'hésiteront pas à utiliser contre la France lors de l'achat d'Obock :

Il y a un autre point à considérer, le droit de la France à acheter Obock. La côte Dankali est une partie intégrante des possessions turques, et les revenus de ses principaux ports sont annuellement affermés par le pacha du Yemen. A chaque occasion où nous avons essayé

^{25.} Foreign Office Handbook (Abyssinia), London, 1920, p. 22.

^{26.} I.O.R., L/P&S/9, vol. 39, pp. 85-86 et 91-123, Playfair à K. Forbes, 14 mai 1861.

^{27.} I.O.R., L/P&S/9, vol. 34, pp. 409-438, Coghlan à Anderson, 8 novembre 1855.
28. *Ibid.*, § 83.
29. *Ibid.*, § 95.

d'amener les Chefs à abolir l'esclavage la réponse a toujours invariablement été la même : « Nous sommes des sujets Turcs, si vous avez des représentations à faire à ce sujet, nous vous demandons d'en référer au Gouvernement Turc. » S'il en est ainsi, comment peuvent-ils aliéner à une autre Puissance une partie des possessions de leur Souverain. ³⁰

Quant aux Turcs, ils ne s'y retrouvent guère eux-mêmes. Lorsque le ministère français des Affaires étrangères demande, en 1861, à l'ambassade de Constantinople d'obtenir une lettre vizirielle pour le vicomte Alphonse Fleuriot de Langle, capitaine de vaisseau et commandant de la Station navale des côtes orientales de l'Afrique, la Porte s'interroge. Elle délivre la lettre, car il s'agit d'un meurtre, celui d'Henri Lambert en l'occurrence, mais les courriers qu'elle fait parvenir à Ahmed Pacha, gouverneur du Yemen, à Hodeida et à Ali Pacha, gouverneur de Djedda, laissent planer un doute sur la souveraineté turque à Zeila et Tadjoura :

Seulement, comme d'après les cartes qui ont été consultées Zeila et Tadjoura se trouvent sur la côte d'Afrique, en dehors du détroit de Bal-el-Manded, il est incertain s'ils dépendent ou non du Gouverneur de l'Yemen, et l'on ne sait comment ils sont administrés. Vous voudrez bien tout d'abord éclaircir ce point; si ce ne sont pas des dépendances de l'Yemen, vous en préviendrez les Gouverneurs des localités dont ils relèvent; si, *ab antiquo*, ils ne dépendent de personne et se gouvernent eux-mêmes, vous en ferez part au Commandant français. ³¹

L'Angleterre, installée à Aden depuis le 16 janvier 1839, contrôle la sortie de la mer Rouge, le golfe d'Aden et le golfe de Tadjoura. Elle se contente d'une surveillance des mers, pour assurer la liberté des échanges commerciaux, lutter contre l'esclavage et empêcher l'implantation des Français. Aden pourtant dispose de peu de moyens navals et son gouverneur se plaint amèrement de ne pas avoir un seul bateau à vapeur à sa disposition en permanence. Mais une grande liberté est laissée au brigadier Coghlan pour utiliser les H.M.S. (Her Majesty's Ships) de la Marine royale et les H.C.S. (Honorable Company's Ships) de la Compagnie des Indes orientales.

Des croisères régulières sont effectuées, en mer Rouge et sur la côte africaine, pour y maintenir la présence anglaise. Des interventions sont faites lors d'événements importants, tels que piraterie ou trafic d'esclaves, incidents ou différends tribaux, atteinte aux biens ou aux personnes britanniques, passage des Français.

Un réseau de renseignements est organisé sur la totalité de la zone. Les rapports d'agents, précis et détaillés, donnent à Aden, Bombay et Londres, cette vue claire de l'évolution des choses, base d'une bonne décision et d'une bonne politique et qui fait alors totalement défaut à la France. Aden a des agents en

^{30.} I.O.R., L/P&S/9, vol. 39, pp. 373-379, § 10, Honner à Bombay, 23 mai 1862.

^{31.} Archives de l'ambassade de France, Djibouti, Esseïd Mchemet Emin Aali à Ahmed Pacha, idem à Ali Pacha, 1^{er} octobre 1860.

place, comme le commerçant italien Barroni à Massawah ou Abderasoul, le Persan de Jeddah, mais aussi des agents chargés de missions, choisis pour leurs qualités et leurs introductions, tel Hassan Rejib Ali qui, à Hodeida, surveille attentivement les Français et fait pression sur Ahmed Pacha pour entraver l'enquête de Fleuriot de Langle.

Il résulte de cette domination maritime un certain protectorat moral des Anglais sur la population de la côte africaine. Ali Shermarke l'a bien compris, qui écrit un jour au brigadier Coghlan : « You are the Lord of the Sea. »

Le gouverneur d'Aden a toujours exprimé l'opinion qu'il n'était pas nécessaire d'occuper Berbera, et que l'Angleterre n'avait rien à y gagner. Toutefois l'attaque, en 1854, de l'expédition de Burton et la mort du lieutenant Stroyan changent quelque peu les données. Burton, dans une analyse succincte, se borne à retransmettre les propos de Shermarke, lequel souhaite une occupation anglaise lui permettant de s'emparer de Berbera. Il fait campagne à Londres pour une occupation immédiate du Somaliland. L'opinion y est favorable, il y a eu outrage et assassinat. Mais ceci ne fait pas changer d'avis le Brigadier, qui juge sévèrement la légèreté et l'inexpérience de Burton et s'oppose à une implantation ³². Tout au plus soumet-il à Bombay un projet de traité, approuvé in extremis et signé par les tribus somalis les 7 et 9 novembre 1856. Ainsi prendra fin le rigide blocus de Berbera, en fait de toute la côte de Siyarrah au Djebel Elmas durant la saison commerciale de 1855-1856³³. Ce traité n'apporte pas grand chose aux Anglais. Il comporte trois points principaux ³⁴: — la permission pour tous les sujets britanniques d'exercer librement des activités commerciales à Berbera. Or il n'y a aucun Européen de nationalité britannique ³⁵ concerné, seuls des Banians, citoyens britanniques, certes, mais qui n'ont pas besoin d'une telle autorisation.

— l'abolition de l'esclavage, mais ce n'est qu'un traité de plus. Coghlan a déjà fait signer de tels engagements sur toute la côte, sauf à Tadjoura, et les effets sont peu significatifs.

--- le droit d'implanter à Berbera un agent anglais durant la foire. Il ne sera pas exercé pendant des années.

L'influence commerciale anglaise sur la côte nord de la Somalie est considérable. Elle s'exerce sur trois axes principaux. Le développement des transactions commerciales à Aden, générateur de revenus douaniers et de taxes

^{32.} Coghlan affirme que les Somalis ont attaqué Burton car ses relations avec Shermarke leur ont fait croire qu'il avait l'intention d'installer celui-ci à Berbera. Il le dira dans son premier rapport du 23 avril 1855 (cf. I.O.R., L/P&S/9, vol. 39, pp. 139-149) et le répétera encore dans un autre rapport du 9 novembre 1856 (cf. I.O.R., L/P&S/9, vol. 35, § 5, pp. 351-368).

^{33.} I.O.R ., R20/A/193, pp. 86/711-93/724, § 13, Coghlan à Bombay, 15 novembre 1859. 34. *Ibid.*, § 14.

^{35.} Coghlan ne le souhaite pas et se montre à ce sujet très réservé, même avec des personnes recommandées par le secrétaire d'État Clerk, tel M. Westendorp (cf. I.O.R. 20/A/193, Coghlan à Clerk, 15 novembre 1859).

commerciales; la captation du commerce côtier pour l'écoulement des produits manufacturés anglais; l'importation des produits nécessaires au ravitaillement d'Aden, essentiellement des animaux de boucherie.

La situation commerciale à Aden, sous l'administration anglaise, est florissante. En 1839, à l'arrivée des Anglais, la ville comptait quelque 1 500 habitants ³⁶. En 1861, la population s'élevait à 25 000 personnes, dont 10 500 Indiens, 6 000 Africains et 8 500 Arabes et Juifs, plus environ 2 000 Européens, principalement anglais, personnels militaires ou administratifs ³⁷.

Aden est alors un immense entrepôt, surtout grâce à la promulgation, en 1850, d'un acte du Parlement britannique instituant le port en zone franche.

Les Anglais chiffrent avec exactitude, dans les statistiques douanières d'Aden, sous une rubrique « hors mer Rouge », la totalité des échanges commerciaux provenant de la côte africaine. Pour le seul port de Berbera, ils ne peuvent faire qu'une estimation atteignant les trois quarts du volume global ³⁸.

Tout le commerce de la côte africaine ne passe pas par Aden. Beaucoup de bateaux, notamment parmi ceux appareillant de Berbera, gagnent directement les Indes, l'Arabie, Zanzibar et les ports de la mer Rouge, à la fin de la grande foire annuelle, et échappent ainsi aux statistiques.

Le tableau suivant indique le montant des transactions commerciales entre Aden et la côte africaine de 1856 à 1859. Les valeurs indiquées sont en roupies indiennes ³⁹.

Années	Import. rup.	Export. rup.	Total rup.
1856-1857	463 000	453 177	916 177
1857-1858	545 058	418 440	963 498
1858-1859	265 974	331 570	597 544
Valeur moyenne annuelle			825 740

La roupie-or valant 38,7 francs-or en 1860, c'est donc à 32 millions de francs-or que s'élèvent les échanges commerciaux entre Aden et la côte d'Afrique. Importations et exportations sont pratiquement équilibrées. Berbera seul compte pour 600 000 roupies par an 40 , soit 23 millions de francs-or.

^{36.} L.L. SIMONIN, « La presqu'île d'Aden et la politique anglaise dans les mers arabiques », Revue des Deux-Mondes, Paris, 15 décembre 1861, p. 972.

^{37.} Ibid., p. 973.

^{38.} I.O.R., R20/A/193, § 16, pp. 86/711-93/724, Coghlan à Bombay, 15 novembre 1859.

^{39.} Ibid., § 17.

^{40.} *Ibid*.

Le brigadier Coghlan, gouverneur d'Aden, est satisfait de la situation commerciale dans ce dernier port et ne souhaite pas que l'Angleterre s'y engage plus avant :

Pour ce qui concerne le commerce, l'entreprise individuelle pourrait profiter de l'établissement de relations commerciales avec Berbera, mais je ne puis percevoir, globalement, un quelconque avantage pour les intérêts britanniques dans la création d'une agence locale; déjà une grande partie du commerce est entre les mains des Banians qui sont sujets Britanniques. Aucun marchands Européens ne participent au commerce de Berbera, et je pense qu'aucun ne serait capable de compétition valable avec les Banians et les autres commerçants arabes qui ont le monopole du commerce de Berbera depuis des siècles : Nul ne s'est jamais plaint d'une injustice ou de mauvaise conduite de la part des Somalis entre les mains desquels ils se trouvent durant la saison des affaires. Les deux parties se trompent, se « doublent » mutuellement et règlent leurs différends au moyen des « Abbans » intéressés aux affaires, mais je ne me souviens pas d'avoir entendu parler d'un cas de violences exercées par les Somalis contre des marchands. 41

Quant au ravitaillement d'Aden, il est assuré par plusieurs ports somalis et le blocage de Berbera, après l'attaque de la mission Burton, a prouvé que ce dernier port n'était pas essentiel pour les Anglais, de ce seul point de vue. C'est Kurun qui fournit la plus grande partie des bœufs et des moutons dont Aden a besoin 42.

La France n'a aucune influence sur la côte à cette époque. A peine sa présence est-elle rappelée, de temps à autre, par quelques actions individuelles, lors de passages de voyageurs ou d'explorateurs français, tels Rochet d'Héricourt ou le commandant Guillain. Aucun Français n'y a assuré une présence suivie sur plusieurs années, avant Henri Lambert de 1855 à 1859 43.

On pourrait débattre à l'infini de la souveraineté de l'Abyssinie sur des territoires qu'elle n'administre pas, mais qui sont les débouchés naturels du Choa sur la mer, car cela ne suffit pas à donner des droits territoriaux. Toutefois lorsque la France, bien des années après avoir acquis Obock, s'y installe, elle reconnaît le bien-fondé de la protestation de Menelik II concernant des accords passés « avec des vassaux du roi de Choa » et les régularise en 1897.

Durant la période étudiée, soit de 1852 à 1862, il n'a été décelé aucune influence politique de l'Abyssinie sur cette côte.

L'Égypte se considère déjà comme l'héritière des droits des Turcs sur cette région, mais c'est plus tard, vers 1870, que son appétit se réveillera soudain, par l'insolite nomination d'un gouverneur égyptien pour la côte africaine, « de Suez jusqu'à Cap Guardafui », nomination qui ne restera pas sans suites...⁴⁴

^{41.} Ibid., § 20.

^{42.} Ibid., § 21. 43. Pour plus d'informations sur ces actions individuelles, cf. Georges MALECOT, op. cit., Paris, 1972.

^{44.} J. DORESSE, op. cit., p. 267.

II. — LES POTENTATS LOCAUX

L'Histoire est fille de l'Homme et ne vaut que par lui, aussi nous attacherons-nous à bien connaître ceux qui, par leurs personnalités propres, en firent ce qu'elle fut.

Ils sont peu nombreux, côté africain, les protagonistes; deux seulement vont y tenir des premiers rôles, ce sont les « chefs » ou les « sultans » de Zeila et de Tadjoura, Hadj Ali Shermarke Ali Satch et Hadj Ibrahim Aboubeker Shaheem.

Hadj Ali Shermarke

Celui qui, depuis des dizaines d'années, lutte et intrigue, trahit et menace, pille parfois même, dans le but évident de se tailler un sultanat à sa mesure sur la côte nord de la Somalie, en gros de Zeila à Berbera, cet Hadji Mohamed Ali Shermarke Ali Satch, qui est-il donc ?

C'est parce qu'il avait sous-estimé ce personnage que Henri Lambert, notre agent consulaire à Aden, fut assassiné en 1859.

C'est le petit-fils d'un esclave abyssin. Il est probablement né en 1776, lorsque son père, affranchi, épousa une femme somalie de la tribu des Haber Garajis : « C'est un colosse, de taille herculéenne, qui a perdu un œil et porte sur sa physionomie les traces d'une grande énergie [...] Il était de peau claire et avait les yeux bleus » 45 .

Il se marie une première fois dans la tribu de sa mère, les Haber Gerhajis, puis prend une seconde femme chez les Haber Awal ⁴⁶, ce qui fait dire au lieutenant Cruttenden, qui conduit en 1852 l'enquête sur les activités coupables de Shermarke : « Appartenant par sa naissance aux Haber Garajis, il n'a aucun droit à se réclamer des Haber Awal, excepté son mariage, un lien bien ténu chez les Somalis » ⁴⁷.

^{45.} L.L. SIMONIN, « La presqu'île d'Aden et la politique anglaise dans les mers arabiques », *Revue des deux Mondes*, Paris, 15 décembre 1861.

Nous connaissons l'aspect physique de Shermarke par la description qu'en firent Fleuriot de Langle, Diny Shaheem et Ismaïl, à Simonin, lors de leur séjour commun à Paris en 1862. Ce dernier explique les yeux bleus par la présence de sang grec et romain dans les veines des populations riveraines de la mer Rouge. Comme il s'agit d'un caractère récessif, les deux parents devaient avoir les mêmes gênes liés à ce type, ce qui signifie que sa mère était également métisse.

^{46.} I.O.R., L/P&S/9, vol. 32, § 23, p. 72, rapport du lieutenant Cruttenden, 7 avril 1852. 47. *Ibid.*, § 23-33, pp. 72-77.

Shermarke pratique le commerce maritime, notamment sous sa forme la plus lucrative, l'esclavage. Sa bonne fortune fait qu'en 1829, un brick anglais, la *Mary Ann*, vient à la côte près de Berbera. Shermarke sauve le capitaine, un officier et une partie de l'équipage et les conduit jusqu'à Bombay où il est largement récompensé pour son action. Symboliquement, les Anglais lui couvrent la tête d'un châle et le gouverneur lui fait cadeau d'une épée incrustée d'argent. Il repart pour Berbera sur son *bugala* remis à neuf et devient dès lors un homme important, connu comme le « protecteur des Anglais ». Cette protection favorise son commerce licite avec les territoires britanniques et fait sa fortune. Il a alors cinquante-trois ans, âge déjà avancé pour l'époque. « Shermarke qui, depuis de très nombreuses années, a été considéré comme notre fidèle allié, et les honneurs qui lui furent rendus par le Gouvernement Britannique lorsqu'il visita Bombay après avoir arraché à la mort l'équipage d'un bâtiment de commerce, sont encore présents dans la mémoire des Anciens des Tribus de la côte » ⁴⁸.

Les Anglais le considèrent comme leur meilleur soutien sur la côte africaine et lui pardonnent beaucoup. Dans deux affaires de piraterie où il est impliqué en 1852 et en 1856, comme lors de la mort de Henri Lambert, ils le protègent. Shermarke se croit tout permis et cela l'amène souvent à des erreurs de jugement et des excès que les Britanniques relèvent d'ailleurs, lorsque leurs propres intérêts sont en jeu : « Je crains que Hadj Ali Shermarke ait été coupable d'une grave erreur de jugement » ⁴⁹.

Ali Shermarke s'étant imposé à Zeila comme le plus riche marchand se doit d'en prendre la direction. Il le fait dans un premier temps en évinçant la famille Durcib, les « sultans » héréditaires de la ville 50 .

Il consolide ensuite sa position en « soumissionnant » auprès de Mohamed Pacha, à Hodeida, pour la ferme des douanes de Zeila, ce droit étant reconnu aux Turcs par la ville. Il l'obtient et, en 1852, il est sur le point de prolonger ce contrat pour une durée de sept années, lorsqu'il se rend coupable de piraterie et se voit frappé d'une amende par les Anglais. Néanmoins, sa situation lui conférant *ipso facto* la nationalité turque, cela embarrasse quelque peu ces derniers, qui se demandent si l'Angleterre peut juger un citoyen turc, sur un territoire qui n'est ni turc ni anglais...

L'ambiguïté de la situation des chefs de cette côte, vis-à-vis des Turcs, leur sert souvent d'excuse; on est Turc lorsque cela vous arrange... Mohamed ben Mohamed de Tadjoura est turc, lui aussi, lorsque le *Brigadier* Coghlan lui demande de renoncer à ses pratiques esclavagistes et il renvoie l'Anglais au

^{48.} Ibid., § 24, p. 72.

^{49.} Ibid., § 7, p. 61.

^{50.} I.O.R., L/P&S/9, vol. 32, § 33, p. 76, Cruttenden à Haines, 7 avril 1852.

pacha d'Hodeida, mais il n'était pas turc lorsqu'il vendit au *Captain* Haines les îles Moussah.

La Turquie n'eut pas souvent les moyens matériels de s'imposer sur cette côte; en 1852 le lieutenant Cruttenden juge le pacha *powerless*, et ne se fait aucune illusion sur son pouvoir de police contre Shermarke ⁵¹.

La redevance annuelle, versée par Zeila au pacha d'Hodeida, est modeste. C'est en plus le meilleur moyen de s'imposer sur place à ses habitants et d'avoir, en fait, le statut de représentant des Turcs. Shermarke et Aboubeker ne se disputèrent la charge que pour cette raison.

C'est Shermarke qui avait réussi la plus belle manœuvre, en étant à la fois « protecteur des Anglais » et « fermier des douanes turques ». Toutefois, sous le règne du sultan d'Hodeida, Mohamed Pacha, ses actes de piraterie et de vol furent sanctionnés à plusieurs reprises. En 1852 pour piraterie, en 1853 pour pillage de caravane et à nouveau en 1856, avec emprisonnement et destitution. La révocation de Shermarke se fit toujours au profit d'Aboubeker, mais, à l'arrivée d'Ahmed, le nouveau pacha, la cupidité l'emporta sur la justice et Shermarke, grâce à ses richesses, reprit la place.

Lorsque Henri Lambert entra en scène et prit le parti d'Aboubeker, faisant rendre gorge à Shermarke ainsi qu'à Ahmed Pacha, on comprend que son sort en fut scellé.

Les ambitions de Shermarke passent par la possession de Berbera, port naturel incomparable qui, de nos jours encore, est un enjeu important de la lutte Est-Ouest, puisque après avoir abrité la flotte soviétique, il accueille maintenant celle des U.S.A.

Shermarke n'a d'autorité qu'à Zeila. Et encore, seulement en tant que « fermier général » du pacha turc de Hodeida. Cette ville a été pendant très longtemps dirigée par la famille des Durcib et c'est la reprise de l'influence turque qui a remis cette pratique en vigueur.

Berbera est entre les mains des Somalis Issacks et son commerce échappe à Shermarke. Il va profiter habilement du différend entre les clans pour tenter de s'en emparer.

Quant aux Anglais, gênés à Aden par des tribus hostiles, ils se ravitaillent beaucoup sur la côte somalie, surtout en bétail, pas uniquement à Berbera d'ailleurs. Ils ont intérêt à voir perdurer le *statu quo*, car Shermarke, bien que leur « allié fidèle », y est plus souvent un élément de trouble que de stabilité...

A cette époque, Haber Younis et Haber Ahmed (qui sont des Toljaala) possèdent Berbera et en contrôlent le commerce, consistant surtout en une très importante foire annuelle début avril. Ils portent conjointement le titre d'Abbans

^{51.} Ibid., § 18.

ou « protecteurs des marchands » et doivent assurer la sécurité des biens et des personnes durant cette manifestation commerciale 52.

Les Issacks sont d'abord des commerçants. Ils sont connus des autres Somalis, et notamment des Darod, comme « Idor », ce qui signifie « marchand » avec un sens nettement péjoratif, puisque encore de nos jours ce terme est utilisé comme insulte par les Darod à l'encontre des Issacks. Ce surnom leur vient de la possession des ports de Berbera et de Bulhar (65 km à l'est de Berbera) et des grandes caravanes que, de là, ils conduisent vers le Haud et l'Ogaden ⁵³.

L'affluence à Berbera, en ces occasions, est considérable. En avril 1852, 5 000 chameaux chargés de marchandises quittent la ville à la fin de la foire 54 .

Shermarke, de 1845 à 1852, joue l'un contre l'autre les deux clans Issacks de Berbera, les Haber Younis et les Haber Ahmed, tout en s'efforçant de fortifier la ville. Les Issacks finissent par le rejeter et il se rend alors à Aden. Sachant le prix que les Anglais attachent au libre commerce avec Berbera où l'ouverture de la foire annuelle est imminente, il leur demande tout de go l'autorisation d'engager les hostilités contre les Haber Awal et les Haber Ahmed, afin « que tout soit réglé avant l'arrivée des marchands ».

Les Anglais lui confirment qu'ils n'ont aucune intention d'interférer dans les querelles somalies, mais que, par contre, il s'exposerait à des représailles si des sujets britanniques venaient à être molestés.

Ayant eu connaissance de la démarche de Shermarke, les Haber Awal ne veulent pas être en reste. Ils envoient eux aussi à Aden une délégation d'Anciens à laquelle il est tenu, peu ou prou, le même langage, en insistant sur la nécessité de ne pas entraver le commerce.

Le temps passant, craignant de perdre la saison commerciale, les marchands d'Aden décident de tenir la foire en un point de la côte nommé Kubrut, à moins de 10 km dans le sud-ouest de Berbera. Les Haber Awal y érigent à la hâte un village de huttes. Bientôt des informations leur parviennent selon lesquelles Shermarke va venir brûler lesdites huttes pour faire avorter cette tentative de détournement du commerce de Berbera. Ils décident d'en finir, attaquent les forts, les prennent d'assaut et chassent la garnison des Haber Garajis. Ceux-ci doivent la vie sauve à la présence dans le port du schooner britannique *Mahi*, qui dirige ses canons vers la ville pour les protéger. Là encore, les Anglais choisissent de protéger Shermarke et ses alliés, même si ce n'est que pour favoriser leur fuite.

^{52.} Ibid., § 26, p. 73.

^{53.} I.M. LEWIS, The Somali lineage systeme and the total genealogy: A general introduction to basic principles of Somali political institutions, Hargeisa, April 1957, p. 85. 54. I.O.R., L/P&S/9, vol. 32, § 22, p. 71, Cruttenden à Haines, 7 avril 1852.

Ayant ainsi repris possession de leur bien, les Haber Hawal s'emparent d'un bugala de Shermarke qui se trouve dans le port. Cette prise va être lourde de conséquences 55.

Shermarke ne s'avoue pas vaincu et ne fait pas mystère de son intention d'attaquer les Haber Awal dès la fin de la foire, mais pour l'instant, dit-il, il tient à reprendre son bugala qui sert maintenant à transporter des marchandises entre Berbera et Bulhar.

Il réunit une « escadre » de sept *bugala* (« a squadron of 7 small boats ») qui croise devant « la Pointe », l'extrémité du môle naturel, long de 2,5 km, fermant la baie de Berbera au nord, en interdisant ainsi l'accès. Cette manœuvre, tant par le nombre des bateaux que par leur proximité, s'apparente plus à une tentative d'intimidation qu'à la volonté de récupérer par surprise le bugala saisi, comme il le prétend ⁵⁶.

Le premier bateau qui franchit la barre de corail et se présente devant la pointe est bien le dernier que Shermarke devrait arraisonner. Il appartient à un marchand d'Aden et il bat pavillon britannique ! Mais la nuit, tous les chats sont gris et l'arrivant est néanmoins sommé d'amener ses voiles; comme il refuse, on ouvre le feu sur lui. Il se dirige vers la terre, mouille une ancre et l'équipage s'enfuit soit à la nage, soit avec le canot, sauf un matelot qui ne sait pas nager et qui demeure à bord (il disparaîtra d'ailleurs). Le bateau est pillé, sabordé et échoué sur la plage 57.

L'acte de piraterie est flagrant et lorsque les faits lui sont connus, le gouverneur d'Aden ordonne une enquête. Les Anglais n'ont aucune souveraineté sur cette côte, qui serait plutôt territoire turc qu'anglais, mais entendant s'y ravitailler et y commercer en toute liberté, ils y interviennent chaque fois qu'ils en éprouvent la nécessité.

C'est le lieutenant Cruttenden ⁵⁸ qui en est chargé. Il arrive à Berbera le 3 avril 1852 sur le Victoria, commandé par le lieutenant Manners ⁵⁹.

Ses conclusions sont très nuancées et couvrent largement le coupable. Shermarke voulait récupérer son bateau et était informé qu'il sortirait du port de Berbera « une certaine nuit » (« expected to leave Berbera on a certain night »). Il s'est mépris, confondant avec un autre bateau (qui, lui, entrait dans le port!).

Il déclare, après avoir fait restituer son bateau à Shermarke, que ce dernier est néanmoins responsable de la perte d'un bâtiment battant pavillon britannique

^{55.} Ibid., § 30-31, pp. 74-75.

^{56.} *Ibid.*, § 32, pp. 75-76. 57. *Ibid.*, § 9, p. 62.

^{58.} Le lieutenant C.J. Cruttenden est « assistant political agent » à Aden. Il est l'adjoint direct du captain S.B. Haines, le gouverneur d'Aden. Il occupe la position qui sera celle de Playfair auprès de Coghlan lors de l'affaire Lambert.

^{59.} I.O.R., L/P&S/9, vol. 32, § 1, p. 59.

et de sa cargaison, et qu'il doit réparation du préjudice causé. A titre de caution, il saisit deux de ses bateaux qui seront remorqués jusqu'à Aden et vendus aux enchères.

En conclusion de son rapport, l'officier britannique fait le point et s'interroge sur l'avenir de Shermarke et la position de cet « allié » sur la côte :

Il est difficile d'avoir une idée précise de ce que seront les conséquences, mon impression personnelle est que l'influence de Shermarke a reçu un coup fatal, et que selon toutes probabilités, avant la prochaine foire, les Haber Garajis se détacheront de lui et qu'il sera abandonné à son propre sort. Le Gouvernement de Zeila dont je crois qu'il a reçu la promesse de l'exercer durant sept ans lui sera sans doute retiré dès que le Gouverneur turc de Mokka découvrira qu'il n'a plus la même influence, et donné au précédent titulaire de cette charge, un membre de la famille Durcib qui ont été les Chefs héréditaires de Zeila durant des années. ⁶⁰

C'est aussi bien de rappeler que Hadj Ali Shermarke étant Gouverneur de Zeila, il est probable qu'il demandera la protection du Gouvernement Turc dans cette affaire, car il dispose d'un Firman de la Porte. Il serait illusoire de compter sur le Pacha du Yemen car il a peu de pouvoirs, mais il est possible qu'il proteste encore contre le fait qu'un sujet Turc, car je présume que le Gouverneur de Zeila doit être considéré ainsi, soit frappé d'amende par une autre Puissance, pour un délit commis sur un territoire étranger aux deux. En même temps, je demeure persuadé que la perception de cette amende par nous-même est le seul moyen de prévenir la répétition de ce qui vient de se passer, et d'assurer la paix commerciale l'année prochaine. ⁶¹

Il ne semble pas que Shermarke ait été démis de ses fonctions, après cet acte de piraterie à Berbera. Sa situation s'aggrave pourtant en 1853, lorsque Aboubeker porte plainte contre lui auprès de Mohamed Pacha, pour avoir pillé l'une de ses caravanes 62 .

Finalement destitué de ses fonctions de gouverneur de Zeila en 1854, il en appelle directement au gouvernement de Bombay et se plaint que Playfair, qu'il a entretenu de ses malheurs à Aden, ne lui ait apporté aucun secours ⁶³.

Il a été réintégré, puisque le 30 juillet 1855 Coghlan, gouverneur d'Aden, informe Bombay que Shermarke vient d'être à nouveau démis de ses fonctions et qu'il est en prison pour vol 64 . Il sera d'ailleurs contraint de se réfugier à Aden 65 et il sera remplacé par Aboubeker 66 .

C'est au cours d'une visite en octobre 1855 sur les côtes somalies que le *Brigadier* Coghlan s'interroge sur les avantages et les inconvénients d'une réinstallation, par les Anglais, de Shermarke à Zeila, avec reconnaissance de ses

^{60.} Ibid., § 33, p. 76.

^{61.} Ibid., § 18, p. 68.

^{62.} Affaires étrangères, dossier personnel H. Lambert, Consul Djeddah à ministre, 11 avril 1860.

^{63.} I.O.R., L/P&S/9, vol. 35, n° 5221, pp. 171-183, Anderson à Coghlan, 17 décembre 1854.

^{64.} I.O.R., L/P&S/9, vol. 34, pp. 283-287, Coghlan à Anderson, 30 juillet 1855.

^{65.} I.O.R., L/P&S/9, vol. 34, pp. 379-380, Playfair à Anderson, 14 octobre 1855.

^{66.} I.O.R., L/P&S/9, vol. 34, pp. 409-438, Coghlan à Anderson, 8 novembre 1855.

« droits » sur Berbera. Ce sont là les demandes faites à Londres par le lieutenant Burton, le rescapé de la mission d'exploration portant son nom, attaquée à Berbera le 19 avril de la même année. Coghlan est appelé à se prononcer sur ce projet, qui a été inspiré par Shermarke et qui implique, selon Burton, l'occupation de Berbera.

A cette occasion, Coghlan, en l'absence d'Aboubeker, verra Mohamed Mohamed, le vieux chef de Tadjoura. Il sera, dit-il, mal recu et la visite ne durera qu'une demi-heure; cet incident devrait le faire pencher sans hésitation vers le soutien de Shermarke, l'ami de toujours des Anglais. En réalité il n'en est rien et le Brigadier Coghlan, dont les analyses sont toujours brillantes et lucides, ne se fait aucune illusion sur le personnage :

Je ne suis en aucune façon optimiste quant à la concrétisation des avantages que le Lieutenant Burton avance d'une occupation ou d'une protection de Berbera. 67

Je ne suis pas non plus disposé actuellement à soutenir les vues de Shermarke concernant Berbera, sauf peut-être comme dernier recours dans le cas où les Haber Awals s'opposeraient à nos exigences, et où nous refuserions tout engagement. 68

Il est exact que Hadj Shermarke a toujours été notre ami, qu'il nous a parfois rendu d'importants services, et que nous pourrions trouver en lui un agent utile à Berbera, mais il est tout aussi vrai qu'il n'a recherché notre amitié que parce qu'il craignait notre inimitié; qu'il ait plus de fidélité qu'il n'a besoin actuellement, pour sa propre convenance, je ne le pense pas; et les inconvénients majeurs que soulèverait son installation à Berbera sont trop nombreux et importants pour être négligés. 69

Premièrement, sa présence ne serait jamais acceptée par les Haber Awal, et il pourrait seulement s'y maintenir par les armes, au grand détriment du commerce et de la paix de la région. 70

Deuxièmement, il ne serait pas plutôt installé à Berbera qu'il n'aurait de cesse de s'enrichir par d'exorbitants droits de douane, qu'il serait obligé d'instituer la taxe par tête d'esclave, sa principale source de revenus lorsqu'il était à Zeila, devant cesser. 71

Troisièmement, en supposant qu'il parvienne à se maintenir à Berbera, grâce au port et à des soldats arabes, il ne serait jamais maître de l'intérieur du pays et ne pourrait jamais assurer la sécurité des voies commerciales jusqu'à Berbera. Il serait en constant conflit avec ses voisins et solliciterait sans arrêt notre assistance. 72

Quatrièmement, sa réputation est atteinte, il n'a pas réussi à se justifier des accusations dont les autorités Turques du Yemen l'ont chargées, ce qui est suffisant pour admettre qu'aucune confiance ne peut être placée en lui; et il est l'ami intime et l'allié d'Abdi Mohamed, de Aïn Farah, dont j'aurai l'occasion de vous entretenir des pratiques de piraterie en haute mer. 73

Le Brigadier Coghlan sera entendu et les recommandations de Burton ne seront pas suivies. D'autant que l'accusation de légèreté, portée par Coghlan

- 68. Ibid., § 64.
- 69. Ibid., § 65.

- 70. *Ibid.*, § 66. 71. *Ibid.*, § 67. 72. *Ibid.*, § 68. 73. *Ibid.*, § 69.

^{67.} Ibid., § 62.

contre Burton, et la raison donnée pour l'attaque, à savoir la crainte de voir les Anglais installer Shermarke à Berbera, ont certainement été prises en compte dans la décision de Londres.

Quant à Shermarke, réfugié à Aden, il montre des signes d'impatience et guette une occasion. A la fin de février 1856, jugeant les conditions réunies, il quitte la ville clandestinement. Le gouverneur Coghlan signale son départ à Bombay, en ajoutant que les déboires militaires que subissent les Turcs au Yemen peuvent permettre à Shermarke de tenter de se rétablir en force à Zeila. Perspective qu'il envisage avec indifférence « pour autant que notre ravitaillement n'en souffre point... ». Il pense que les Turcs s'accommoderont d'un succès de sa part, mais que lui personnellement ne tolérera pas, en cas de défaite de Shermarke, la pratique d'une quelconque activité subversive à l'égard des Turcs, à partir d'Aden ⁷⁴.

Aboubeker fait bientôt savoir à Aden que Shermarke bloque à nouveau le port de Zeila avec son fils et trois bateaux. Coghlan n'entend pas plus tolérer ces pratiques de pirate que son prédécesseur Haines ne le fit en 1852, mais il n'a pas de vaisseau de guerre à envoyer à Zeila et le déplore ⁷⁵. Il dirige tout de suite un boutre sur Hodeida pour alerter le H.C.S. steamer *Queen* qui s'y trouve.

Les nouvelles de Zeila se font soudain alarmantes. Shermarke et sa famille sont là-bas, le port est bloqué et aucun bateau n'est parvenu à s'échapper du port pour venir à Aden. Le gouverneur Coghlan se déclare mal à l'aise devant l'impossibilité d'agir, par manque de vaisseau de guerre ⁷⁶.

Il devra attendre le retour du *Queen*. Le 1^{er} avril 1856, le lieutenant Playfair prend place à bord de ce bâtiment commandé par le lieutenant Adams. Il a le temps d'embarquer Burrie, le frère de Shermarke, qui rentre de Zeila et lui apprend le renoncement de son frère, réfugié à Aïn Farah chez son ami Abdi Mohamed, le « pirate de haute mer ». La chance sourit décidément à Shermarke, car le lendemain matin, à Aïn Farah, il peut monter à bord du *Queen* avec Abdi Mohamed, et protester de son innocence. Il supplie Playfair de ne pas croire Aboubeker, son pire ennemi. Et le voici ramené par un bâtiment anglais dans ces mêmes eaux de Zeila qu'il vient de bloquer durant des semaines.

Playfair, refusant de se rendre à terre « pour ne pas perdre de temps », convoque Aboubeker, lequel tergiverse, se fait précéder de quelques émissaires et n'obtempère que le lendemain matin. On lui rend les honneurs dus au gouverneur, puis Playfair le confronte avec Shermarke, non sans avoir toutefois pris la précaution de préciser qu'il s'agissait d'une simple mission

^{74.} I.O.R., L/P&S/9, vol. 35, pp. 81-83, Coghlan à Anderson, 22 février 1856.

^{75.} I.O.R., L/P&S/9, vol. 35, p. 93, Coghlan à Anderson, 26 février 1856.

^{76.} I.O.R., L/P&S/9, vol. 35, p. 111, Coghlan à Anderson, 12 mars 1856.

d'information et que les Anglais ne voulaient en aucun cas s'arroger une quelconque autorité, sur un territoire dépendant de la Porte.

Aboubeker accuse Shermarke d'avoir escompté que les Turcs, sous les attaques des Assees, perdraient rapidement le Yemen, et d'avoir voulu en profiter pour s'emparer de Zeila. Il explique comment la ville a été prise en tenaille, bloquée par mer avec huit bateaux et soumise de l'intérieur des terres à une attaque conjointe des Issas, provoquée par Shermarke. Un bateau avait été coulé après pillage, deux autres étant privés de gouvernail. La ville, bien qu'ayant subi un feu de mousquets, avait résisté et Shermarke, apprenant la victoire des Turcs au Yemen, avait levé le siège.

Shermarke nie tout et prétend seulement qu'on a refusé de lui rendre ses biens, abandonnés à Zeila lors de son éviction. Il se plaint que l'ordre de restitution de Mahmoud Pacha n'ait pas été respecté et accuse Aboubeker d'avoir acheté la complicité d'un *cawas* du pacha, mandé à cet effet, bien que lui-même ait assuré les frais de voyage de ce fonctionnaire. Il assure au contraire avoir été victime du feu de soldats tirant de la plage, ce qui l'a obligé à lever l'ancre. Bref, il est innocent de tout... et victime en plus.

L'entrevue, d'après Playfair, est orageuse : « Je ne saurais donner la mesure de la haine que chacun manifeste pour l'autre; aucun salut ne fut échangé entre eux, et ils se lancèrent fréquemment de violentes insultes, l'un comme l'autre » ⁷⁷. Toutefois Playfair ne cache pas son admiration pour Shermarke : « Aboubeker fut un sujet de Shermarke, il n'était qu'un instrument dans la déposition du vieux Sheikh, et on peut penser qu'il n'entretient aucune affection pour son ci-devant sujet, alors que Aboubeker doit redouter la brutale possibilité d'un retour de Shermarke comme Gouverneur de Zeila » ⁷⁸. Et il affirme, sans aucune enquête approfondie, que Aboubeker a soudoyé le *cawas* de Mohamed Pacha — qui d'ailleurs a un « air rusé » et « la fourberie marquée dans chacun de ses traits » — pour qu'il ferme les yeux sur le dépôt de cuivre, de fer, et d'équipements divers, que Shermarke a fait retirer du *Caïman* à ses frais, et qu'il s'est approprié ⁷⁹.

Playfair explique l'attitude de Shermarke par la possibilité entrevue de voir les Turcs chassés du Yemen par les Assees et le fait que Aden ait été sans vaisseau de guerre. Il a tenté de récupérer son bien, et si les choses avaient tourné favorablement pour lui, il aurait fait un effort désespéré pour reprendre possession de Zeila.

Il absout Shermarke des violences qu'on lui attribue, mais il admet que la présence d'une flotille de huit bateaux constitue un blocus du port et qu'il est

^{77.} I.O.R., L/P&S/9, vol. 35, pp. 171-183, Playfair à Coghlan, 7 avril 1856.

^{78.} Ibid., § 22.

^{79.} L'épave du *Caïman*, vaisseau de guerre français échoué devant Zcila fin janvier 1854, avait été abandonnée à Shermarke par son capitaine, le commandant Cormier.

coupable également d'avoir incité les Issas à une « démonstration » contre la ville.

Il conclut que, les Turcs ayant gagné au Yemen, Shermarke s'est résigné, comprenant qu'il est perdu. Il devra attendre à Aïn Farah l'autorisation de rentrer à Aden et s'y abstenir de toute activité.

Le brigadier Coghlan lui signifiera les conditions préalables à ce retour et il les acceptera par sa lettre du 23 avril 1856. Bien que niant à nouveau toutes les accusations, il n'en demande pas moins le pardon et se désolidarise des activités d'Abdi Mohamed, le pirate, qu'il prétend adjurer, en public comme en privé, de cesser d'offenser « the Governor of Aden, as he is the Lord of our condition $\gg 80$.

Ainsi, pour la seconde fois, Shermarke, comme en 1852, sort indemne de sa nouvelle tentative de blocage de Berbera, et pourtant à chaque fois il y a eu piraterie, pillage, perte d'un bateau, toutes charges suffisantes pour être portées devant le sultan d'Hodeida et justifier l'expulsion d'Aden. Il n'en est rien et Playfair n'inflige même pas d'amende à Shermarke, comme l'avait fait le lieutenant Cruttenden en 1852, mais il est vrai qu'alors il s'agissait de biens anglais.

Avec l'aide d'Ahmed, le nouveau pacha d'Hodeida, Shermarke reprendra le contrôle de Zeila en 1858 pour un an⁸¹. Il sera confirmé à ce poste en 1859⁸². Il y restera jusqu'à sa fuite à Hodeida en 1861, à l'arrivée de Fleuriot de Langle.

Tel est l'homme redoutable auquel notre agent consulaire à Aden, Henri Lambert, s'est mesuré, avec quelque légèreté. Il est vrai qu'entre le Somali Shermarke et le Danakil Aboubeker, une fois le choix fait, on ne pouvait plus y revenir; et un Français pouvait-il choisir le camp du « protecteur des Anglais »? Si le premier n'avait nul besoin du Français et le fit assassiner sans vergogne lorsqu'il devint gênant, le second, trouvant que l'influence anglaise profitait trop à Shermarke, cherchait à créer un équilibre par une présence française à Tadjoura. Telles furent probablement les motivations profondes des deux hommes.

^{80.} I.O.R., L/P&S/9, vol. 35, pp. 213-219, Coghlan à Anderson, mai 1856.

 ^{81.} I.O.R., L/P&S/9, vol. 36, p. 293, Coghlan à Anderson, 25 septembre 1858.
 82. I.O.R., L/P&S/9, vol. 37, Playfair à Coghlan, 19 décembre 1859.

Aboubeker Ibrahim

Il y a dualité à Tadjoura entre le sheikh ou sultan de Tadjoura, le vieux Mohamed Mohamed, et Hadj Ibrahim Aboubeker Shaheem, le « chef des marchands », ainsi que le désignent les Anglais 83.

Mohamed Mohamed est très âgé à l'époque. « Ce chef, Sultan Mohamed Ben Mohamed, est maintenant très vieux et impotent, mais il semble être en pleine possession de ses facultés mentales » 84.

Aboubeker, qui possède des revenus commerciaux du même type que ceux de Shermarke, soit essentiellement une taxe par tête d'esclave, des droits sur les marchandises des caravanes du Choa venant à Tadjoura, et le commerce maritime résultant de ces échanges, a une grande partie du pouvoir économique en ces lieux.

Une très ancienne tradition fait jouer à Tadjoura l'alternance au pouvoir entre deux familles, qui échangent à chaque succession les postes de sultan et de vizir⁸⁵. L'une de ces familles est celle de Mohamed ben Mohamed, l'autre semble être celle des Hamed. C'est ainsi que Hamed ben Mohamed ⁸⁶, qui était sultan en 1884, et a probablement succédé au remplaçant de son père, semble bien être le fils du vizir Mohamed ben Hummed, qui avait donné délégation à Diny Shaheem pour la signature de la cession d'Obock à la France à Paris, le 11 mars 1862. Aboubeker n'appartient à aucune des deux familles, il n'est que le « chef des marchands ». Toutefois, en 1862, il est mentionné comme cosignataire de la cession d'Obock, avec le titre d'émir.

Aboubeker est un chef danakil, ce qui explique, en partie, le conflit permanent avec Shermarke qui, bien que « petit-fils d'esclave », se veut somali Haber Gerhajis par sa mère; leurs relations sont donc tout naturellement marquées par le différend ancestral qui oppose Afars et Somalis. Chacun a ses raisons et les descendants des Adals de Zeila ne peuvent que détester les Dankalis, qui le leur rendent bien ⁸⁷.

En outre, les oppositions d'intérêts et d'influence sur cette partie de la côte assez restreinte où passe la ligne de partage entre Afars et Somalis sont journalières.

^{83.} I.O.R., R20/A, vol. 192, pp. 133/271, § 2, Coghlan à Osborne, 12 juin 1859.

^{84.} I.O.R., L/P&S/9, vol. 34, pp. 409-438, § 97, Coghlan à Anderson, 8 novembre 1855.

^{85.} G. MALECOT, op. cit., citation de Rochet d'Héricourt, p. 54.
86. E. HERTSLET, Map of Africa by treaty, acte de cession de Tadjoura à la France, pp. 630-631, 21 septembre 1884.

^{87. «}Les Danakil ou Afars sont connus des Somalis comme Oud Ali, le premier terme est interprété soit comme une déformation de l'arabe a-dh-a (qui blesse...) ou oud-da, du nom des épineux dont ils font l'impénétrable enclos ou zariba, qui abrite le bétail; Ali étant le nom de l'ancêtre légendaire des Gadaboursis, ce qui fait référence aux relations entre les Danakils et les Gadaboursis » (cf. I.L. LEWIS, p. 5).



Dini Aboubeker

Henr

CONCLUSION

Les interventions étrangères sur la côte du golfe de Tadjoura, fort ténues avant l'arrivée des Anglais à Aden en 1839, prirent à partir de cette date une ampleur décisive.

L'intérêt économique que présente cette côte pour la colonie britannique, tant pour son ravitaillement, que pour l'écoulement des produits manufacturés de la métropole, et la captation, à son profit, des exportations locales, apparaît dans toute son importance.

La sagesse des gouverneurs d'Aden établit sur cette côte une sorte de protectorat moral permettant aux Anglais de multiples interventions, sans jamais s'embarrasser de la lourdeur d'une coûteuse occupation territoriale. Cette situation perdurera un demi-siècle et elle intensifiera à leur profit le commerce de Berbera et celui d'Aden.

Pour appliquer sa politique, l'Angleterre a choisi les Somalis plutôt que les Afars, un peu par le hasard d'un échouage et les liens qu'il établira, un peu par les implantations côtières des éleveurs somalis, et beaucoup à cause de la foire annuelle de Berbera. Elle est ainsi amenée à soutenir Shermarke jusque dans ses pires exactions, y compris le meurtre d'Henri Lambert, l'agent consulaire français à Aden, en 1859 ⁸⁸.

Mais avec ce dernier s'étaient établis, dès 1855, des rapports de confiance et d'intérêt avec les Afars de Tadjoura et principalement avec Aboubeker Shaheem, le chef des marchands. Dès lors, les Britanniques ne sont plus les seuls intervenants européens sur la côte nord de la Corne de l'Afrique.

L'assassinat d'Henri Lambert en 1859, fomenté par Shermarke, sera couvert par les Anglais d'un faux rapport d'accident destiné à éviter une enquête de la France, susceptible d'aboutir à des réparations, voire à une occupation territoriale redoutée.

C'est pourtant ce qui arrivera en 1862, après que l'enquête du capitaine de vaisseau Fleuriot de Langle eut apporté, en 1861, la preuve du meurtre du représentant de la France à Aden.

La signature à Paris, le 11 mars 1862, de l'acte de cession d'Obock, ouvrit pour la France la période coloniale sur la côte du golfe de Tadjoura. Le report à 1884 de l'occupation effective de ce territoire permit aux Anglais de conserver vingt ans encore une situation leur convenant fort bien. La même année, ils se

^{88.} Cf. R. JOINT-DAGUENET, Les rivalités entre la France et les autres puissances en mer Rouge et dans la Corne de l'Afrique ; le rôle des frères Lambert (1855-1865), E.H.E.S.S., Paris, 1990, n° 2979.

décidèrent à occuper toute la côte somalie pour fonder, à partir de Berbera, ce qui allait devenir le British Somaliland.

> Roger JOINT-DAGUENET (E.H.E.S.S., I.H.P.O.M.)

RÉSUMÉ

La côte nord de la Corne de l'Afrique, indépendante avant l'installation des Anglais à Aden en 1839, sera soumise dès lors à l'influence grandissante de ces derniers. De timides actions françaises, le plus souvent individuelles, prendront pour un temps une tournure plus décisive après l'assassinat de l'agent consulaire à Aden, Henri Lambert, en 1859. Le tout sur un substrat mal défini de souveraineté turque diffuse.

Les conflits tribaux et d'intérêt entre Afars et Somalis, qui opposent traditionnellement les villes de Tadjoura et de Zeila pour la captation du commerce avec le Choa, vont s'exacerber vers le milieu du XIX^e siècle et faire s'affronter des chefs locaux, Shermarke et Aboubeker. La lutte sera d'autant plus âpre que l'Angleterre, imposant de plus en plus de restrictions au commerce des esclaves, chacun sent bien qu'il lui faut trouver d'autres sources de profit, en s'appuyant sur les intervenants européens.

La présence des Anglais sur cette côte, qu'ils considèrent comme faisant partie de leur zone d'influence, va intensifier le commerce à Berbera, où ils écoulent leurs produits manufacturés, susciter la convoitise des chefs de Zeila qu'ils protègent, et le conduire aux pires excès.

La réaction des Afars de Tadjoura sera d'abord une réserve habile à l'égard des Anglais, au besoin en invoquant une inexistante tutelle turque, puis dès 1855 un engagement envers la France, par l'intermédiaire d'Henri Lambert.

L'assassinat de ce dernier, le 4 juin 1859, amènera la France à acquérir Obock en 1862 sans l'occuper, premier pas vers la colonisation de la côte nord par les Britanniques et les Français, peu avant la fin du XIX^e siècle.

SUMMARY

The North coast of the Horn of Africa, independent before the British settlement at Aden in 1839, will be thenceforth submitted to their growing influence. French presence, almost entirely due to individuals, will be negligible until the assassination in 1859, of the Consular Agent at Aden, Henri Lambert which will raise some interest in Paris for a time. To mention also a not-so-well defined Turkish sovereignty here and there.

Tribal and interest conflicts, between Afars and Somalis, which traditionally oppose the towns of Tadjoura and Zeila, for the benefit of the trade from Choa, will come to a climax in the mid-18th century, and bring two local chiefs, Chermarke and Abou-Beker to opposition. The fight will become more acute as Britain imposes more and more restrictions to slavery, each one knowing he has to find other sources of profit, with the help and support of Europeans.

British presence on this coast, which they regards as part of their sphere of influence, will intensify trade in Berbera, and make Zeila's chief who they protect, eaten up with envy, leading him latter to the worst excess.

The Afars of Tadjoura will first react towards the English with a tactful reserve, pretending eventually being under a nonexistent Turkish sovereignty, then, in 1858, they will take a formal commitment toward France, through Henri Lambert.

The assassination of the latter, on June 4th 1859, will bring France to buy Obock in 1862, without occupying it, first step towards colonization of the North coast by the British and the French, before the end of the 19th century.